

Livret d'accueil des ÉTUDIANTS INTERNATIONAUX



Au lycée Louis-Le-Grand, nous accueillons des étudiants du monde entier avec attention et engagement.

Notre équipe dédiée est là pour offrir un soutien et une écoute attentive à chaque élève, car nous croyons en une communauté éducative inclusive où tous peuvent s'épanouir.

Nous avons mis en place un livret d'accueil pour faciliter leur intégration et leur bien-être.

Pour faciliter l'intégration des étudiants internationaux et leurs démarches administratives, le lycée a créé ce petit guide.

CHRONOLOGIE



Certification d'admission	Demande de Visa	Demande de Bourses	Responsabilité Civile	Compte banc >			
Certificat d'admission: Obtenir un certificat d'admission du lycée LLG après résultat Parcoursup.							

Demande de Visa : Etudiants Majeurs

Demande de visa étudiant long séjour VLS-TS. https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2231

SI l'étudiant demande des universités sur Parcoursup, l'étudiant peut se rapprocher du site **Campus France** rattaché à son pays d'origine.

Demande de Visa: Etudiants Mineurs

La demande se fait auprès du consulat Français de votre pays.

Documents nécessaires: Passeport, formulaire de demande rempli, lettre d'admission, autorisation parentale, preuve de moyens financiers, certificat médical, preuve d'assurance maladie (voir section CPAM plus loin dans le document), preuve de logement (voir certificat avec LLG si internat), 2 photos d'identités

ATTENTION si vous devenez majeur il faut faire une demande de titre. de séjour dans les 2 mois. <u>Le récepissé de cette demande ne permet pas de quitter le territoire</u>, il ne fait pas office de carte de séjour !

Une fois le Visa obtenu, il faut le valider (voir onglet Validation du Visa)

Bourses avant l'arrivée:

- Bourse du CROUS (voir conditions dans le livret développé)
- Aide pour obtenir un garant avec VISALE: <u>https://www.visale.fr/visale-pour-les-locataires/avantages/</u>

Bourses après l'arrivée:

• Aide de la CAF (Caisse d'Allocations Familiales), cette aide apporte un complément au loyer.

Demande sur : https://www.caf.fr/

- Fond social du lycée : Information donnée en début d'année par la chef d'établissement (il peut contribuer aux frais d'internat, de demi-pension, transport, fournitures...)
- Caisse de solidarité du lycée (se renseigner auprès des CPE)
- Fondation du lycée LLG (bureau situé à côté de la Bibliothèque Générale, mail : contact@fondationlouislegrand.fr
- Aide d'urgence de l'Etat (en cas de situation grave au cours de l'année)
 https://www.etudiant.gouv.fr/fr/solliciter-une-aide-d-urgence-361

Certification d'admission	Demande de Visa	Demande de Bourses	Responsabilité Civile	Compte banc >
---------------------------	-----------------	--------------------	-----------------------	---------------

Responsabilité civile:

L'assurance responsabilité civile étudiant vous protège pour les dommages dont vous pourriez-vous rendre responsable.

Voici quelques sites possibles:

- https://www.smeno.com/assurances/pack-assurances/
- https://heyme.care/fr/assurance/packs-responsabilite-civile

Compte bancaire:

Ouvrir un compte bancaire en France (Boursorama, Caisse d'épargne,

BNP, Société Générale, La Poste, Crédit Agricole...).

<u>Documents nécessaires</u>: Pièce d'identité, Visa, Preuve de résidence, Justificatif de revenus (d'autres documents seront peut-être demandés en fonction de la banque choisie)

Numéro de téléphone:

Obtenir un numéro français auprès d'opérateur téléphoniques

(Orange, Free, SFR, Bouygues...), qui sera nécessaire pour l'accès au

compte bancaire par la suite.

Validation du VISA:

Dans les 10 jours après l'arrivée l'étudiant doit valider sont VLS-TS (50€) https://administration-etrangers-france.interieur.gouv.fr/particuliers/#/

L'étudiant doit envoyer un certain nombre de documents à l'OFII dans les 10 jours suivant son entrée en CPGE :

- Document OFII, qu'il a reçu avec le visa étudiant long séjour, complété, daté et signé ;
- Photocopie du passeport
- Photocopie du visa long séjour
- Certificat de scolarité
- Certificat d'hébergement.

L'étudiant va ensuite être convoqué pour une visite médicale (se munir des justificatifs des vaccinations) et doit acheter des timbres fiscaux spécifiques à l'OFII <u>https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R49486</u> (75€).

L'étudiant recevra une vignette OFII sur son passeport qui fera office de titre de séjour.

Pour les étudiants mineurs la validation s'effectue à la préfecture

Inscription pour les étudiants Européens:

la carte CEAM (Carte européenne d'assurance maladie) est suffisante

Inscription pour les étudiants étrangers HORS EUROPE:

1. Faire une demande d'immatriculation auprès de la CPAM

(Caisse Primaire d'Assurance Maladie https://etudiant-etranger.ameli.fr/#/)

Cette étape est nécessaire pour avoir accès aux soins en France.

<u>Documents nécessaires:</u> Certificat de scolarité, Passeport, Visa, Acte de naissance (traduit en français), RIB (Relevé d'Identité Bancaire).

- 2. Une fois cela réalisé, **télécharger l'attestation provisoire d'affiliation à la sécurité sociale puis**l'attestation définitive. Puis ouvrir un compte personnel sur https://www.ameli.fr/ et demander une carte vitale.
- 3. Dès la réception d'un numéro provisoire de sécurité sociale, s'inscrire à la complémentaire santé solidaire, pour avoir des soins remboursés au maximum. https://www.complementaire-sante-solidaire.gouv.fr/

Renouvellement du VISA:

Commencer les procédures en Mars ET PAS PLUS TARD (toutes les démarches s'effectuent en ligne).

Documents nécessaires:

- La fiche complétée
- Photocopie du passeport dont identité, visa étudiant et vignette OFII, date de la dernière entrée en France... (Pour plus de sécurité, préparer une copie de toutes les pages non vierges du passeport)
- Acte de naissance traduit en français
- 3 photos d'identité réalisées selon les normes admises pour les passeports biométriques
- Certificat de scolarité (pour la deuxième année) (CPE, ENT)
- Certificat d'assiduité (pour la première année) (CPE)
- Photocopie des bulletins de première année
- Certificat d'hébergement daté de moins de trois mois
- Justificatif de Revenus

Attente de Validation:

Attention le récépissé (papier attestant que la demande est en cours),

NE FAIT PAS OFFICE DE TITRE DE SEJOUR, il ne faudra donc pas quitter le territoire
si le VISA est expiré (même si la demande est en cours).

Normalement le site de l'ANEF (Administration Numérique pour les Etrangers en France) notifie de tout avancement du dossier ou des pièces manquantes (à télécharger au plus vite, maximum 1 mois après le dépôt du dossier).

Après avoir reçu l'attestation d'avis favorable, prendre rendez-vous chaque mois à la préfecture sous la rubrique « remise de titre » pour voir si le titre est prêt. Ne pas attendre la notification de l'ANEF pour le faire, dans certains cas elle n'arrive jamais, et au bout de 9 mois, la préfecture ne reconnaît plus le numéro AGDREF, ce qui bloque la procédure.

L'élève doit alors apporter lors du rendez-vous de septembre toutes les pièces manquantes demandées (au cas où elles ne seraient pas parvenues) ainsi que son passeport et son récépissé.

